



## **SEPT points saillants du conseil municipal du jeudi 13 février 2025.**

**Rapport n°1** Rapport annuel Métropole. Prix et qualité de l'eau en 2023. **Le 1er janvier 2023** (*date à retenir*) lancement sans accrocs de la **régie publique** de production et distribution de l'**EAU du Grand Lyon**. Après une préparation minutieuse pendant plus de deux ans, une transmission sérieusement accompagnée entre les ingénieurs et techniciens de Véolia et les agents spécialisés des services de la Métropole .

**L'eau est notre premier bien commun, vital**, qui ne peut être soumis aux lois des marchés privés. Les grandes métropoles et autres villes, ou territoires aujourd'hui, ont fait, ou font également, ce choix responsable de reprise en gestion publique de l'eau. Afin que les bénéficiaires - s'il y en a - servent les investissements nécessaires à l'amélioration du réseau et non l'enrichissement des actionnaires. .

Au 1er janvier 2024,, le prix de l'eau produite, distribuée et dépolluée s'élève à 3,49 € TTC/ m<sup>3</sup> (taxes, redevances et abonnement compris; 5 % d'augmentation) Le prix de l'eau augmente mais reste inférieur au prix moyen pratiqué en France et sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Cependant, ce prix est appelé à augmenter encore dans les années à venir en raison des pollutions (dont les PFAS) et de la raréfaction de l'eau. En 2023, a été instaurée une assemblée des usagers qui participent à la réflexion sur un prix de l'eau environnemental et solidaire (*à partir du 1er janvier 2025*).

**Rapport n°3:** Déclassement de deux parcelles communales de l'école maternelle Chassagne, 11 rue de Franche Comté. Après celui des écoles Chantegrillet, la municipalité vend de nouveau du foncier communal en cédant ce tènement. Cette décision a été prise dans l'intérêt de l'acquéreur mais est-ce un bon choix pour notre commune ? **Nous avons toujours besoin de foncier communal pour des équipements futurs** et à l'heure où notre mairie - en raison de sa carence en logements sociaux - n'a plus la possibilité de préempter des ventes; est-ce bien raisonnable ?

**Rapport n°4. Avis sur TEOL Tram express de l'ouest lyonnais.** Invités à donner notre avis sur le dossier de demande d'utilité publique de ce projet, **nous confirmons notre adhésion à ce projet** (comme 66% des fidésiens, Cf. sondage IFOP 2023) de désenclavement de l'ouest lyonnais grâce à ce mode de transport en commun décarboné, aux fréquences régulières, aux horaires étendus de 4h30 à une heure du matin et aux trajets plus rapides que ceux offerts jusqu'ici, par les différents bus qui parcourent notre commune.

Notre maire, prise dans ses contradictions (Telle : vouloir un transport collectif structurant et s'opposer à la densification...), se rétracte; prétextant des inquié-

tudes à lever. Bien sûr, les travaux préalables de sondages des sols pour décider du tracé, et de creusement d'un puits de secours (boîte de 20 X 30m) parc du Brûlet impactent gravement la prairie. Mais tous les dégâts environnementaux devront être réparés et l'espace endommagé sera arboré. Comment creuser un tunnel à 70 ou 80 m de profondeur, sans ces précautions ?

**Rapport n°5.** Plan de mobilités. PDU 2017- 2030 devient PDM (**Plan des mobilités 2025-2040**)- au périmètre élargi au niveau du département (262 communes d'une grande diversité, 1,9 millions d'habitants) Il devra être approuvé d'ici la fin de l'année.

Nous adhérons bien sûr à ses **ré-orientations stratégiques de tous les modes de transport en faveur du développement massif des mobilités décarbonées et partagées**, en application notamment, des objectifs fixés par l'article 1214-2 du Code des transports. L'ambition d'un renfort important des transports en commun et de la diversification des solutions de mobilités sont fortement mises en avant dans ce document dont l'élaboration a été partagée avec des acteurs des différents territoires et leurs populations.

Notre maire s'y est opposée, non parce qu'elle avait des demandes spécifiques pour Ste Foy qui n'auraient pas été prises en compte, mais en raison de l'impossibilité du vote préalable du SCOT 2040 (*Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise*), en décembre 2024, en conseil métropolitain. Toutefois, les quatre SCOT des territoires concernés par ce Plan de mobilités sont actuellement en cours de révision.

Elle a, par ailleurs, vivement relevé et raillé toute orientation logistique, notamment en zones urbaines, amenant à la réduction de moitié de l'usage de la voiture individuelle, au nom - de son point de vue - d'une perte de libertés !!! Nous lui avons rappelé l'histoire de l'arrivée de l'automobile en milieu urbain au début du 20ème siècle (<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-026050/une-breve-histoire-de-l-automobile/>), symbole aujourd'hui de notre irresponsabilité face aux enjeux climatiques.

**Rapport n°6.** Ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'aménagement d'un **parc public à Beaunant**. (1300m<sup>2</sup>). Moyennant l'expropriation de quatre propriétaires, c'est une opportunité sur un terrain situé en zone rouge, inondable, inconstructible; intégrant une zone d'expansion des crues. Grâce aux travaux décidés et financés pendant une vingtaine d'année par les 19 communes participant au SAGYRC (*syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron*). des barrages écrêteurs de crues ont été édifiés en amont, le lit de la rivière a été élargi en aval et ses berges végétalisées sont devenues d'agréables lieux de promenades.

**Rapport n°14. Budget Prévisionnel.2025.** Vote contre. Explication.

*Nous tenons tout d'abord à remercier le service des finances, en la personne de Mme Coralie Toussaint, pour la qualité et la clarté de ces rapports financiers.*

Nous le savons, vous nous le répétez souvent, nous ne partageons pas la même ambition pour l'aménagement responsable et concerté du territoire de notre ville. Vous poursuivez une centralisation excessive des services municipaux et équipements culturels et sportifs (pôle sportif et culturel, à venir le démontreront encore) sur le secteur Châtelain - plan du Loup. Encore une fois, nous déplorons cette mise à distance des quartiers plus périphériques, tels La Plaine- Chantegrillet, Beaunant - La Gravière, ...

Nous n'avons pu disposer, en début de mandat, d'une PPI détaillée présentant vos priorités économiques, sociales, environnementales et culturelles par secteur d'investissements. Seul, un plan de mandat (sur la base de vos promesses de campagne) en tenait lieu. Aujourd'hui, nous voyons apparaître une esquisse de PPI pour les 2 dernières années ... Votre thésaurisation poursuivie va vous permettre, avec l'accompagnement de la Métropole, de réaliser des projets de rénovation urbaine qui n'avaient que trop tardé (au centre - bourg et rue du Neyrard, notamment). Cependant, nous restons perplexes face aux simulations présentées, nous ne sommes pas sûrs que les espaces végétalisés et de convivialité soient suffisants sur les deux places de l'église et X. Ricard à venir. Il faudra probablement les améliorer. Toutefois, toujours rien sur le devenir de la place F. Millou : Quand redeviendra - t - elle une place publique ? Ce parking - selon votre engagement devait être provisoire -; jusque quand durera - t - il ? Vous avez de la chance, le revêtement non câlbré pour accueillir autant de véhicules semble résister ...

Par ailleurs, vous n'affichez pas une préoccupation forte pour l'enfance et la jeunesse à la hauteur des besoins des jeunes fidésien(ne)s. Ailleurs - et pas seulement à Lyon - on réfléchit au développement durable d'une ville à hauteur d'enfant; c'est à dire une ville qui repense ses espaces publics, ses circulations (notamment aux abords des écoles) pour que les enfants et leurs parents s'y sentent en sécurité et puissent s'y rejoindre dans la convivialité. Comme vous, nous savons que la population fidésienne vieillit; justement, il est grand temps de penser aussi aux plus jeunes parce que la qualité de notre vie dans l'espace public (parc, jardin, place, esplanade, rue) passe par une cohabitation intergénérationnelle réussie. Ce qui est bénéfique pour les uns, doit aussi l'être pour toutes et tous les autres.

Nous avons récemment découvert que deux petits parcs publics se profilent à Chavril et à Beaunant mais ils restent l'un et l'autre très proches de voies de circulation et à Beaunant il va falloir d'abord dépolluer les terres. Si vous n'aviez pas amputé l'historique "*Clos du Cardinal*", en y intégrant un nouveau parking, nous disposions là d'un bel espace vert pour une mini - forêt, du jardinage et des jeux d'enfants.

Oui, nous aspirons à une ville décarbonée, vivante, dynamique, confiante en son avenir, où la sécurité se fonde, d'abord, sur la qualité des liens sociaux en faisant participer toutes les générations, entreprises et associations à sa prospérité ! Nous avons encore des marges de progrès ...

**Rapport n°16.** Mandat au cdg69 (*Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône*) pour mener la procédure de consultations pour le renouvellement d'un marché public nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques « santé » et « prévoyance ». *Nous proposons une mesure sociale pour augmenter le pouvoir d'achat des agents:-* Proposition que les agents bénéficient d'une participation plus importante de leur mutuelle, en fonction de leur catégorie. Cette proposition a été entendue par la majorité et devrait être étudiée, avec le CST. (*Montant à préciser: Minimum 15 € A 30 € B 45 € C*).

*Y. Lathuilière, S. Replumaz, Faiza Mihoubi, C. Kowalski.*

